

# CONTRÔLE TECHNIQUE

## EVOLUTION

En application d'une Directive Européenne, le Contrôle Technique Automobile évolue à compter du 20 mai 2018. L'objectif est de renforcer d'avantage la sécurité des automobilistes. Plus complet, il sera désormais plus long et introduira un nouveau résultat de contrôle pour les défaillances critiques constatées. Dans ce cas, le Contrôle ne sera valide que le jour même.

## EXPLICATION

Les 3 niveaux de défaillance :

- ✓ Défaillance mineure : véhicule devant être réparé **sans obligation de contre-visite** - 139 défaillances mineurs constatables
- ⚠ Défaillance majeure : **véhicule soumis à contre-visite** pour faire constater les réparations dans les **2 mois** - 340 défaillances majeures constatables
- ✗ Défaillance critique : véhicule autorisé à circuler **le jour du contrôle** jusqu'au lieu où il sera remis en état, **soumis à contre-visite pour faire constater les réparations dans la journée** - 127 défaillance critiques constatables

## DETAIL

Fonctions	Ensembles de points	Points de contrôles	Contre visite	Codes	Constats	Précisions complémentaires	Localisations C - Centre G - Gauche D - Droite AV - Avant AR - Arrière	Niveaux de gravités
<b>0. IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b>								
0.1. PLAQUES D'IMMATRICULATION								
0.1.1. PLAQUES D'IMMATRICULATION								
⚠	0.1.1. a. 2.	Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence ou rupture d'un des éléments de fixation</li> <li>• Absence d'au moins une plaque</li> <li>• Fixation amovible de la plaque</li> </ul>	AV - AR	Majeure
⚠	0.1.1. b. 2.	Inscription manquante ou illisible				Mauvaise lisibilité d'au moins un caractère due à une altération de la plaque	AV - AR	Majeure
⚠	0.1.1. c. 2.	Ne correspond pas aux documents du véhicule					AV - AR	Majeure
⚠	0.1.1. d. 2.	Plaque non conforme				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hors plaques étrangères</li> <li>• Hors identifiant territorial</li> <li>• Hors présence du marquage TPPR</li> </ul>	AV - AR	Majeure

## 0.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE

### 0.2.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE

⚠	0.2.1. a. 2.	Manquant ou introuvable	Hors véhicules de collection	Majeure
✓	0.2.1. b. 1.	Légèrement différent des documents du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discordance entre le numéro de frappe à froid et les documents d'identification sur deux caractères au maximum</li> <li>Discordance entre le numéro de frappe à froid et les documents d'identification pour les véhicules de plus de 30 ans</li> </ul>	Mineure
⚠	0.2.1. b. 2.	Incomplet, illisible, manifestement falsifié ou ne correspondant pas aux documents du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>Numéro de série illisible ou masqué (corrosion, adjonction de produits...)</li> <li>Numéro de frappe à froid manifestement modifié</li> <li>Discordance sur plus de deux caractères avec les documents d'identification</li> <li>Traces d'intervention dans la zone du numéro frappé (soudage, meulage)</li> </ul>	Majeure
✓	0.2.1. c. 1.	Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles		Mineure
✓	0.2.1. d. 1.	Identification inhabituelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caractères de tailles différentes dans le N° de série</li> <li>Présence de deux numéros de frappe à froid (hors second numéro issu d'une RTI (ORIGIN ou FRANCE))</li> </ul>	Mineure

## 0.3. PLAQUE CONSTRUCTEUR

### 0.3.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR

✓	0.3.1. a. 1.	Manquant ou introuvable		Mineure
✓	0.3.1. b. 1.	Numéro incomplet, illisible ou ne correspondant pas aux documents du véhicule		Mineure
✓	0.3.1. c. 1.	Non-concordance avec la frappe à froid		Mineure

## 0.4. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE

### 0.4.1. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE

⚠	0.4.1. a. 2.	Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Panne du véhicule pendant le contrôle (ex : panne moteur, ...)</li> <li>Impossibilité d'accès, notamment à des éléments du système d'identification, de freinage, de direction, de suspension.</li> <li>Charge du véhicule incompatible avec les installations de contrôle</li> <li>Configuration de présentation du véhicule ne permettant pas la réalisation du contrôle à l'aide d'un matériel</li> </ul>	Majeure
⚠	0.4.1. b. 2.	Non-concordance de l'énergie avec le document d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-concordance entre l'énergie moteur spécifiée sur le document d'identification et celle(s) utilisable(s) par le véhicule</li> <li>Transformations apportées au niveau de l'énergie du véhicule et absence d'attestation de dépôt de dossier de RTI datant de moins d'un an (ex : installation d'un kit E85 sur un véhicule ES, transformation d'un véhicule hybride non rechargeable en hybride rechargeable, suppression totale ou partielle de l'équipement GPL sur un véhicule GP, ...)</li> </ul>	Majeure
⚠	0.4.1. c. 2.	Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Uniquement pour la carrosserie du véhicule ne correspondant pas à celle mentionnée sur le document d'identification</li> </ul> <p>Ne concerne pas les non-concordances de l'énergie avec le document d'identification</p>	Majeure

## 0.5. CONDITIONS DE CONTRÔLE

### 0.5.1. CONDITIONS DE CONTRÔLE (PANNE MATÉRIEL DANS LE CENTRE DE CT)

⚠	0.5.1. a. 2.	Panne du dispositif de contrôle du réglage des feux d'éclairage lors du contrôle	Panne du matériel survenant pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative éventuellement prévue		Majeure
⚠	0.5.1. b. 2.	Panne du dispositif de contrôle de la pression de gonflage des pneumatiques lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. c. 2.	Panne du dispositif pour le contrôle du freinage et de la pesée lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. d. 2.	Panne de l'appareil de contrôle de la symétrie de la suspension lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. e. 2.	Panne du dispositif de contrôle du roulement lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. f. 2.	Panne du dispositif d'analyse des gaz d'échappement lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. g. 2.	Panne du dispositif de mesure de l'opacité des fumées lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. h. 2.	Panne du dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions polluantes lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. i. 2.	Panne du décéléromètre lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. j. 2.	Panne de l'outil de mesure de la résistance électrique lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. k. 2.	Panne du pont élévateur lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure
⚠	0.5.1. l. 2.	Panne du système de levage auxiliaire lors du contrôle	Panne du matériel pendant le contrôle, sans possibilité d'appliquer la méthode alternative prévue		Majeure

## 0.6. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES

### 0.6.1. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES

✓	0.6.1. a. 1.	Absence du document d'identification complémentaire			Mineure
✓	0.6.1. b. 1.	Non-conformité du document d'identification complémentaire			Mineure
⚠	0.6.1. b. 2.	Date limite de validité d'épreuve dépassée			Majeure
⚠	0.6.1. c. 2.	Non-concordance entre le document d'identification complémentaire et le véhicule			Majeure
✓	0.6.1. d. 1.	Non-concordance entre le document d'identification complémentaire et le document d'identification			Mineure

## 1. ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE

### 1.1. ÉTAT MÉCANIQUE ET FONCTIONNEMENT

#### 1.1.1. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE

⚠	1.1.1. a. 2.	Pivot trop serré	Axe de pédale trop serré		Majeure
⚠	1.1.1. b. 2.	Usure fortement avancée ou jeu	Jeu excessif au niveau de la liaison pédale/palonnier		Majeure

#### 1.1.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE

⚠	1.1.2. a. 2.	Course trop grande, réserve de course insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Course proche du débattement maximum</li> <li>• Enfoncement de la pédale avec une amorce tardive du système de freinage</li> </ul>		Majeure
✅	1.1.2. b. 1.	Dégagement du frein rendu difficile			Mineure
⚠	1.1.2. b. 2.	Dégagement du frein rendu difficile : fonctionnalité réduite	Mauvais retour de la pédale (ex : grippage)		Majeure
⚠	1.1.2. c. 2.	Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé	Hors véhicules de collection		Majeure

#### 1.1.6. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT

⚠	1.1.6. a. 2.	Verrouillage insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verrouillage impossible de la commande</li> <li>• Mauvais fonctionnement du verrouillage de la commande</li> </ul>		Majeure
✅	1.1.6. b. 1.	Usure au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet	Jeu important de l'axe		Mineure
⚠	1.1.6. b. 2.	Usure excessive au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet	Usure importante du secteur cranté du mécanisme empêchant le verrouillage de la commande		Majeure
⚠	1.1.6. c. 2.	Course trop longue (réglage incorrect)	Course proche du débattement maximum		Majeure
⚠	1.1.6. d. 2.	Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de l'axe ou de la fixation du support de l'axe de commande de frein de stationnement</li> <li>• Absence de la commande du frein de stationnement</li> <li>• Mise en œuvre de la commande impossible ou difficile (commande grippé)</li> </ul>		Majeure
⚠	1.1.6. e. 2.	Mauvais fonctionnement, signal avertisseur indiquant un dysfonctionnement	Voyant allumé ou message d'alerte indiquant un dysfonctionnement au niveau du frein de stationnement à commande électrique		Majeure

#### 1.1.10. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES)

⚠	1.1.10. a. 2.	Dispositif de freinage assisté défectueux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les dispositifs à dépression : absence de modification de la position de la pédale de frein constatée, au démarrage, lors du contrôle du fonctionnement ;</li> <li>• Pour les dispositifs à haute pression hydraulique : voyant d'alerte du circuit hydraulique allumé, moteur tournant</li> <li>• Prise d'air</li> </ul>		Majeure
❌	1.1.10. a. 3.	Dispositif de freinage assisté ne fonctionnant pas	Pédale dure alors que le moteur est en route		Critique
⚠	1.1.10. b. 2.	Maître-cylindre défectueux, mais freinage toujours opérant	Fuite interne (détectée par enfoncement continu de la pédale sous faible pression) mais freinage opérant		Majeure
❌	1.1.10. b. 3.	Maître-cylindre défectueux ou non étanche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fuite interne (détectée par enfoncement continu de la pédale sous faible pression) et freinage inopérant</li> <li>• Fuite de liquide de frein (maître-cylindre, réservoir, liaison assistance,..)</li> </ul>		Critique
⚠	1.1.10. c. 2.	Fixation insuffisante du maître-cylindre, mais frein toujours opérant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du maître-cylindre sur son support</li> <li>• Maître-cylindre mal fixé</li> <li>• Hors véhicules de collection</li> </ul>		Majeure
❌	1.1.10. c. 3.	Fixation insuffisante du maître-cylindre	Absence totale de fixation, hors véhicules de collection		Critique
⚠	1.1.10. d. 2.	Niveau du liquide de frein sous la marque MIN			Majeure
❌	1.1.10. d. 3.	Pas de liquide de frein visible			Critique
⚠	1.1.10. e. 2.	Réservoir du maître-cylindre détérioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fissure, cassure du réservoir ou du bouchon</li> <li>• Bouchon absent ou remplacé par un dispositif non adapté</li> </ul>		Majeure
✅	1.1.10. f. 1.	Témoin du liquide des freins allumé ou défectueux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyant allumé de façon permanente ou intempestive</li> <li>• Voyant éteint à la mise sous contact</li> </ul>		Mineure
✅	1.1.10. g. 1.	Fonctionnement défectueux du dispositif avertisseur en cas de niveau insuffisant du liquide			Mineure

1.1.11. CONDUITES RIGIDES DES FREINS

⊗	1.1.11. a. 3.	Risque imminent de défaillance ou de rupture		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⊗	1.1.11. b. 3.	Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords	Écoulement de liquide de frein avec formation de gouttes au niveau de la canalisation ou des raccords	G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.11. c. 2.	Endommagement ou corrosion excessive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canalisation écrasée, pliée, pincée, vrillée, soudée</li> <li>• Oxydation provoquant des points d'attaque de surface</li> <li>• Usure résultant d'un contact permanent ou intermittent ou d'un ancien frottement (enlèvement de matière)</li> </ul>	G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⊗	1.1.11. c. 3.	Endommagement ou corrosion excessive affectant le fonctionnement des freins par blocage ou risque imminent de perte d'étanchéité	Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal (y compris sans perforation)	G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	1.1.11. d. 1.	Conduites mal placées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation</li> <li>• Canalisation déplacée ou remplacée sans risque de frottement, accrochage ou de contact avec un point très chaud</li> </ul>	G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	1.1.11. d. 2.	Conduites mal placées : risques d'endommagement	Canalisation déplacée ou remplacée, passant à un endroit présentant un risque (frottement, accrochage, point très chaud)	G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

1.1.12. FLEXIBLES DE FREINS

⊗	1.1.12. a. 3.	Risque imminent de défaillance ou de rupture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact permanent ou intermittent avec un élément tournant</li> <li>• Flexible trop court limitant le braquage ou le débattement de la roue</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	1.1.12. b. 1.	Endommagement, points de friction, flexibles torsadés ou trop courts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Craquelure ou coupure ne laissant pas apparaître la toile</li> <li>• Usure due à un frottement ne laissant pas apparaître la toile</li> <li>• Flexible torsadé ou trop court (hors braquage et débattement de roue)</li> <li>• Absence de passe fil avec enlèvement de matière ne laissant pas apparaître la toile</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	1.1.12. b. 2.	Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Craquelure ou coupure laissant apparaître la toile</li> <li>• Absence de passe fil avec enlèvement de matière laissant apparaître la toile</li> <li>• Contact permanent ou intermittent avec un élément tournant ou fixe</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⊗	1.1.12. c. 3.	Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords	Écoulement du liquide de frein avec formation de gouttes	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.12. d. 2.	Gonflement excessif des flexibles	Hernie	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⊗	1.1.12. d. 3.	Gonflement excessif des flexibles : tresse altérée	Hernie avec tresse détériorée	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.12. e. 2.	Flexibles poreux	Porosité laissant transpirer le liquide de frein	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	1.1.12. f. 2.	Flexibles mal placés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de clips de fixation situé au raccordement du flexible</li> <li>• Absence d'un guide de passage (ressort)</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure

1.1.13. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS

✓	1.1.13. a. 1.	Usure importante	Marque minimale non atteinte	G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	1.1.13. a. 2.	Usure excessive (marque minimale atteinte)	Témoin d'usure allumé	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⊗	1.1.13. a. 3.	Usure excessive (marque minimale non visible)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaquette fortement usée dont le support est proche du disque</li> <li>• Garniture fortement usée dont le support est proche du disque</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.13. b. 2.	Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc.	Sur une roue	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⊗	1.1.13. b. 3.	Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites	Sur plus d'une roue	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⊗	1.1.13. c. 3.	Garnitures ou plaquettes absentes ou mal montées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de plaquette ou de garniture sur la plaquette</li> <li>• Plaquette montée à l'envers</li> <li>• Absence d'au moins un des éléments de fixation (Y compris les accessoires de montage)</li> <li>• Décollement partiel de la garniture de friction</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	1.1.13. d. 1.	Faisceau électrique du témoin d'usure déconnecté ou détérioré		G-AV-D / G-AR-D	Mineure

1.1.14. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS

✓	1.1.14. a. 1.	Disque ou tambour légèrement usé		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	1.1.14. a. 2.	Disque ou tambour usé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usure avancée (épaulement très prononcé)</li> <li>• Rayures prononcées</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.14. a. 3.	Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation</li> <li>• Disque craquelé, cassé ou fissuré</li> <li>• Fissure ou cassure du tambour avec élément manquant laissant apparaître la garniture</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.14. b. 2.	Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc.	Disque, flasque ou tambour encrassé par de l'huile, de la graisse ou autres corps gras sur une roue	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.14. b. 3.	Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites	Disque, flasque ou tambour encrassé par de l'huile, de la graisse ou autres corps gras sur plus d'une roue, hors véhicules de collection	G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	1.1.14. c. 3.	Absence de tambour ou de disque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élément récepteur absent (tambour ou disque)</li> <li>• Élément récepteur de freinage différent sur un même essieu (disque à droite, tambour à gauche)</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.14. d. 2.	Plateau mal fixé	Flasque de tambour ou protection intérieure du disque	G-AV-D / G-AR-D	Majeure

1.1.15. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE

⚠	1.1.15. a. 2.	Câbles endommagés ou flambage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Câble effiloché</li> <li>• Gaine métallique déformée, écrasée</li> </ul>	C / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.15. a. 3.	Câbles endommagés ou flambage : performances de freinage réduite	Rupture du câble ou de la tringlerie	C / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.15. b. 2.	Usure ou corrosion fortement avancée	Usure du câble ou de la tringlerie résultant d'un contact permanent ou intermittent ou d'un ancien frottement (enlèvement de matière) sur une seule roue	C / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.15. b. 3.	Usure ou corrosion fortement avancée : performances de freinage réduites	Usure du câble ou de la tringlerie résultant d'un contact permanent ou intermittent ou d'un ancien frottement (enlèvement de matière) affectant plus d'une roue	C / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.15. c. 2.	Défaut des jonctions de câbles ou de tringles de nature à compromettre la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de gaine, d'axe de liaison, de câble ou de tringle</li> <li>• Absence de goupille ou épingle sur l'axe de tringlerie</li> </ul>	C / G-AR-D	Majeure
⚠	1.1.15. d. 2.	Fixation des câbles défectueuse	• Fixation manquante avec risque d'accrochage	C / G-AR-D	Majeure
⚠	1.1.15. e. 2.	Entrave du mouvement du système de freinage		C / G-AR-D	Majeure
⚠	1.1.15. f. 2.	Mouvement anormal de la timonerie à la suite d'un mauvais réglage ou d'une usure excessive		C / G-AR-D	Majeure

1.1.16. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS

⚠	1.1.16. a. 2.	Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé	Fissure	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.16. a. 3.	Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé : performances de freinage réduites	Cassure	G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	1.1.16. b. 1.	Défaut mineur d'étanchéité	Trace de liquide de frein sans écoulement	G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	1.1.16. b. 2.	Étanchéité insuffisante	Écoulement de liquide de frein avec formation de gouttes sur un cylindre ou un étrier	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.16. b. 3.	Étanchéité insuffisante : performances de freinage réduites	Écoulement de liquide de frein avec formation de gouttes sur plusieurs cylindres ou étriers	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.16. c. 2.	Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frein d'écrou non rabattu (pour les 1/2 étriers)</li> <li>• Frottement de l'étrier sur la jante ou sur le disque</li> <li>• Défaut d'assemblage (pour les 1/2 étriers)</li> <li>• Desserrage d'au moins un des éléments de fixation</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.16. c. 3.	Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité : performances de freinage réduites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tuyaux de liaison des 1/2 étriers écrasés.</li> <li>• Absence ou rupture d'au moins un des éléments de fixation</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.16. d. 2.	Corrosion excessive	Hors véhicules de collection	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.16. d. 3.	Corrosion excessive : risque de fissure	Hors véhicules de collection	G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	1.1.16. f. 1.	Capuchon anti-poussière endommagé		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	1.1.16. f. 2.	Capuchon anti-poussière manquant ou excessivement endommagé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

1.1.17. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE

⚠	1.1.17. a. 2.	Liaison défectueuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de commande.</li> <li>Mauvais état du dispositif de commande</li> </ul>		Majeure
⚠	1.1.17. b. 2.	Mauvais réglage de la liaison	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commande inopérante.</li> <li>Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation</li> </ul>		Majeure
⚠	1.1.17. c. 2.	Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité (l'ABS fonctionne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif court-circuité</li> <li>Défaut d'étanchéité</li> </ul>		Majeure
⊗	1.1.17. c. 3.	Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif court-circuité (véhicule sans ABS ou ABS défaillant).</li> <li>Défaut d'étanchéité (véhicule sans ABS ou ABS défaillant)</li> </ul>		Critique
⊗	1.1.17. d. 3.	Valve manquante (si requise)			Critique
✅	1.1.17. f. 1.	Données illisibles ou non conformes aux exigences			Mineure

1.1.21. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET

⚠	1.1.21. a. 2.	Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⊗	1.1.21. a. 3.	Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage : performances de freinage réduites		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	1.1.21. c. 2.	Défaut de tout élément de nature à compromettre la sécurité ou élément mal monté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les véhicules à double- commande, anomalie de fonctionnement de celle-ci</li> <li>Résiduel important</li> </ul>	G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	1.1.21. d. 2.	Modification dangereuse d'un élément		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⊗	1.1.21. d. 3.	Modification dangereuse d'un élément : performances de freinage réduites		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

1.2. PERFORMANCES ET EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE

1.2.1. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE

⚠	1.2.1. a. 2.	Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues	Forces de freinage insuffisantes pour le calcul du déséquilibre de freinage sur un essieu	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⊗	1.2.1. a. 3.	Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues	Absence totale d'efficacité sur un essieu ou sur une roue	G-AV-D / G-AR-D	Critique
✅	1.2.1. b. 1.	Déséquilibre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les véhicules mis en circulation à partir du 1er janvier 1956 : déséquilibre D/G calculé sur un essieu <math>\geq 20\%</math> et <math>&lt; 30\%</math></li> <li>Pour les véhicules mis en circulation avant le 1er janvier 1956 : déséquilibre D/G calculé sur un essieu <math>\geq 30\%</math></li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	1.2.1. b. 2.	Déséquilibre notable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déséquilibre D/G calculé sur un essieu <math>\geq 30\%</math> (pour les véhicules mis en circulation à partir du 1er janvier 1956)</li> <li>Modification de trajectoire du véhicule se traduisant par des dépôts importants</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⊗	1.2.1. b. 3.	Déséquilibre important sur l'essieu directeur	Déséquilibre D/G calculé sur un essieu $\geq 50\%$ , si l'essieu est directeur (pour les véhicules mis en circulation à partir du 1er janvier 1956)	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.2.1. c. 2.	Freinage non modérable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Broutement, non progressivité</li> <li>Blocage immédiat d'une roue dès sollicitation de la commande de freinage</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	1.2.1. d. 2.	Temps de réponse trop long sur l'une des roues		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	1.2.1. e. 2.	Fluctuation excessive de la force de freinage pendant chaque tour de roue		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

1.2.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE

⚠	1.2.2. a. 2.	Efficacité insuffisante			Majeure
⊗	1.2.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite			Critique

### 1.3. PERFORMANCES ET EFFICACITÉ DU FREIN DE SECOURS

#### 1.3.1. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS

⚠	1.3.1. a. 2.	Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues	Forces de freinage insuffisantes pour le calcul du déséquilibre de freinage sur l'essieu	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	1.3.1. a. 3.	Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues	Absence totale de force de freinage sur au moins une roue	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.3.1. b. 2.	Déséquilibre notable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déséquilibre D/G calculé sur un essieu <math>\geq 30\%</math> (pour les véhicules mis en circulation à partir du 1er janvier 1956)</li> <li>Modification de trajectoire du véhicule se traduisant par des déports importants</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	1.3.1. b. 3.	Déséquilibre important sur l'essieu directeur	Déséquilibre D/G calculé sur un essieu $\geq 50\%$ , si l'essieu est directeur (pour les véhicules mis en circulation à partir du 1er janvier 1956)	G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	1.3.1. c. 2.	Freinage non modérable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Broutement, non progressivité</li> <li>Blocage immédiat d'une roue dès sollicitation de la commande de freinage</li> </ul>	G-AV-D / G-AR-D	Majeure

#### 1.3.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE SECOURS

⚠	1.3.2. a. 2.	Efficacité insuffisante			Majeure
✖	1.3.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite			Critique

### 1.4. PERFORMANCES ET EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT

#### 1.4.1. PERFORMANCES DU FREIN DE STATIONNEMENT

⚠	1.4.1. a. 2.	Frein inopérant d'un côté	Absence totale de force de freinage sur au moins une roue prévue	G-AR-D	Majeure
---	--------------	---------------------------	--	--------	---------

#### 1.4.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT

⚠	1.4.2. a. 2.	Efficacité insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Immobilisation non assurée sur la rampe</li> <li>Immobilisation insuffisante lors de l'essai par immobilisation</li> </ul>		Majeure
✖	1.4.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite	Aucune retenue constatée sur rampe ou lors de l'essai par immobilisation		Critique

### 1.6. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS)

#### 1.6.1. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS)

⚠	1.6.1. a. 2.	Mauvais fonctionnement du dispositif d'alerte	Témoin éteint, contact sur ON		Majeure
⚠	1.6.1. b. 2.	Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système	Témoin allumé ou clignotant moteur tournant		Majeure
⚠	1.6.1. c. 2.	Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	1.6.1. d. 2.	Câblage endommagé	Y compris capteur de roue débranché	G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	1.6.1. e. 2.	Autres composants manquants ou endommagés	Couronne dentée, boîtier ABS détérioré	G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	1.6.1. f. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

### 1.8. LIQUIDE DE FREIN

#### 1.8.1. LIQUIDE DE FREIN

⚠	1.8.1. a. 2.	Liquide de frein contaminé ou sédimenté	Liquide sale ou de couleur très foncé		Majeure
✖	1.8.1. a. 3.	Liquide de frein contaminé ou sédimenté : risque imminent de défaillance	Liquide épais ou chargé en particules		Critique

## 2. DIRECTION

### 2.1. ÉTAT MÉCANIQUE

#### 2.1.1. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION

⚠	2.1.1. a. 2.	Conduite dure	Résistance lors du braquage		Majeure
⚠	2.1.1. b. 2.	Axe de sortie tordu ou cannelures usées	Inclut le flambage		Majeure
⊗	2.1.1. b. 3.	Axe de sortie tordu ou cannelures usées : fonctionnalité affectée	Interférence entre un élément mobile de la direction et un autre élément		Critique
⚠	2.1.1. c. 2.	Usure excessive de l'axe de sortie			Majeure
⊗	2.1.1. c. 3.	Usure excessive de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée			Critique
⚠	2.1.1. d. 2.	Mouvement excessif de l'axe de sortie			Majeure
⊗	2.1.1. d. 3.	Mouvement excessif de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée			Critique
✓	2.1.1. e. 1.	Manque d'étanchéité	Inclut le boîtier et la crémaillère de direction		Mineure
⚠	2.1.1. e. 2.	Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes	Inclut le boîtier et la crémaillère de direction		Majeure
⊗	2.1.1. f. 3.	Déformation, fissure, cassure			Critique

#### 2.1.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION

⚠	2.1.2. a. 2.	Mauvaise fixation	Desserrage ou absence d'un élément de fixation sans risque de décrochage		Majeure
⊗	2.1.2. a. 3.	Mauvaise fixation : fixations dangereusement mal attachées ou jeu par rapport au châssis/ à la carrosserie	Desserrage important ou absence d'un élément de fixation avec risque de décrochage		Critique
⚠	2.1.2. b. 2.	Ovalisation des trous de fixation dans le châssis	Pas de risque de décrochage		Majeure
⊗	2.1.2. b. 3.	Ovalisation des trous de fixation dans le châssis : fixations gravement affectées			Critique
⚠	2.1.2. c. 2.	Boulons de fixation manquants ou fêlés			Majeure
⊗	2.1.2. c. 3.	Boulons de fixation manquants ou fêlés : fixations gravement affectées			Critique
⚠	2.1.2. d. 2.	Fêlure			Majeure
⊗	2.1.2. d. 3.	Fêlure ou cassure affectant la stabilité ou la fixation du boîtier ou de la crémaillère			Critique

#### 2.1.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION

⚠	2.1.3. a. 2.	Jeu entre des organes qui devraient être fixes		G-AV-D	Majeure
⊗	2.1.3. a. 3.	Jeu entre des organes qui devraient être fixes : jeu excessif ou risque de dissociation		G-AV-D	Critique
⚠	2.1.3. b. 2.	Usure excessive des articulations		G-AV-D	Majeure
⊗	2.1.3. b. 3.	Usure excessive des articulations : risque très grave de détachement		G-AV-D	Critique
⚠	2.1.3. c. 2.	Fêlure ou déformation d'un élément		G-AV-D	Majeure
⊗	2.1.3. c. 3.	Fêlure ou déformation d'un élément : fonctionnement affecté		G-AV-D	Critique
⚠	2.1.3. d. 2.	Absence de dispositifs de verrouillage		G-AV-D	Majeure
⚠	2.1.3. e. 2.	Désalignement d'éléments		G-AV-D	Majeure
⚠	2.1.3. f. 2.	Modification présentant un risque		G-AV-D	Majeure
⊗	2.1.3. f. 3.	Modification présentant un risque : fonctionnement affecté		G-AV-D	Critique
✓	2.1.3. g. 1.	Capuchon antipoussière endommagé ou détérioré		G-AV-D	Mineure
⚠	2.1.3. g. 2.	Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré		G-AV-D	Majeure

### 2.1.4. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION

⚠	2.1.4. a. 2.	Frottement d'une partie mobile de la timonerie contre une partie fixe		G-AV-D	Majeure
⚠	2.1.4. b. 2.	Butées inopérantes ou manquantes		G-AV-D	Majeure

### 2.1.5. DIRECTION ASSISTÉE

⚠	2.1.5. a. 2.	Fuite de liquide ou fonctions affectées			Majeure
✓	2.1.5. b. 1.	Niveau insuffisant du liquide (sous la marque MIN)			Mineure
⚠	2.1.5. b. 2.	Réservoir insuffisant			Majeure
⚠	2.1.5. c. 2.	Mécanisme inopérant			Majeure
✗	2.1.5. c. 3.	Mécanisme inopérant : direction affectée			Critique
⚠	2.1.5. d. 2.	Mécanisme fêlé ou peu fiable			Majeure
✗	2.1.5. d. 3.	Mécanisme fêlé ou peu fiable : direction affectée			Critique
⚠	2.1.5. e. 2.	Élément faussé ou frottant contre une autre pièce		C / G-AV-D	Majeure
✗	2.1.5. e. 3.	Élément faussé ou frottant contre une autre pièce : direction affectée		C / G-AV-D	Critique
⚠	2.1.5. f. 2.	Modification présentant un risque		C / G-AV-D	Majeure
✗	2.1.5. f. 3.	Modification présentant un risque : direction affectée		C / G-AV-D	Critique
⚠	2.1.5. g. 2.	Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles		C / G-AV-D	Majeure
✗	2.1.5. g. 3.	Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles : direction affectée		C / G-AV-D	Critique

## 2.2. VOLANT, COLONNE

### 2.2.1. ÉTAT DU VOLANT

⚠	2.2.1. a. 2.	Mouvement relatif entre le volant et la colonne			Majeure
✗	2.2.1. a. 3.	Mouvement relatif entre le volant et la colonne : risque très grave de détachement			Critique
⚠	2.2.1. b. 2.	Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant			Majeure
✗	2.2.1. b. 3.	Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant : risque très grave de détachement			Critique
⚠	2.2.1. c. 2.	Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant			Majeure
✗	2.2.1. c. 3.	Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant : risque très grave de détachement			Critique

### 2.2.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION

⚠	2.2.2. a. 2.	Mouvement excessif du centre du volant vers le bas ou le haut			Majeure
⚠	2.2.2. b. 2.	Mouvement excessif du haut de la colonne par rapport à l'axe de la colonne			Majeure
⚠	2.2.2. c. 2.	Raccord souple détérioré			Majeure
⚠	2.2.2. d. 2.	Mauvaise fixation			Majeure
✗	2.2.2. d. 3.	Mauvaise fixation : risque très grave de détachement			Critique
✗	2.2.2. e. 3.	Modification présentant un risque			Critique

## 2.3. JEU DANS LA DIRECTION

### 2.3.1. JEU DANS LA DIRECTION

✓	2.3.1. a. 1.	Jeu anormal			Mineure
⚠	2.3.1. a. 2.	Jeu excessif			Majeure
✗	2.3.1. a. 3.	Jeu excessif : sécurité de la direction compromise			Critique

## 2.6. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE

### 2.6.1. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE

⚠	2.6.1. a. 2.	L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système			Majeure
⚠	2.6.1. b. 2.	Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues			Majeure
✗	2.6.1. b. 3.	Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues : direction affectée			Critique
⚠	2.6.1. c. 2.	L'assistance ne fonctionne pas			Majeure
⚠	2.6.1. d. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

## 2.7 RIPAGE

### 2.7.1. RIPAGE

✓	2.7.1. a. 1.	Ripage excessif			Mineure
---	--------------	-----------------	--	--	---------

### 3. VISIBILITÉ

#### 3.1. CHAMP DE VISION

##### 3.1.1. CHAMP DE VISION

✓	3.1.1. a. 1.	Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, hors de la zone de balayage des essuie-glaces du pare-brise		C / G-AV-D	Mineure
⚠	3.1.1. a. 2.	Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, à l'intérieur de la zone balayée par les essuie-glaces ou rétroviseurs extérieurs non visibles		C / G-AV-D	Majeure

#### 3.2. ÉTAT DES VITRAGES

##### 3.2.1. ÉTAT DES VITRAGES

✓	3.2.1. a. 1.	Vitrage fissuré ou décoloré		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	3.2.1. a. 2.	Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	3.2.1. a. 3.	Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces : visibilité fortement entravée		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	3.2.1. b. 1.	Vitrage autre que le pare-brise et les vitres latérales avant non conforme aux exigences		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	3.2.1. b. 2.	Pare-brise ou vitre latérale avant non conforme aux exigences		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	3.2.1. c. 2.	Vitrage dans un état inacceptable		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	3.2.1. c. 3.	Vitrage dans un état inacceptable : visibilité fortement entravée		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

#### 3.3. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS

##### 3.3.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS

⚠	3.3.1. a. 2.	Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences		C / G-AV-D	Majeure
✗	3.3.1. a. 3.	Plus d'un dispositif rétroviseur obligatoire manquant		C / G-AV-D	Critique
✓	3.3.1. b. 1.	Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé		C / G-AV-D	Mineure
⚠	3.3.1. b. 2.	Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé		C / G-AV-D	Majeure
⚠	3.3.1. c. 2.	Champ de vision nécessaire non couvert		C / G-AV-D	Majeure

#### 3.4. ESSUIE-GLACE

##### 3.4.1. ESSUIE-GLACE

⚠	3.4.1. a. 2.	Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences		G-AV-D / C / AR	Majeure
✓	3.4.1. b. 1.	Balai d'essuie-glace défectueux		G-AV-D / C / AR	Mineure
⚠	3.4.1. b. 2.	Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux		G-AV-D / C / AR	Majeure

#### 3.5. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE

##### 3.5.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE

✓	3.5.1. a. 1.	Mauvais fonctionnement			Mineure
⚠	3.5.1. a. 2.	Lave-glace inopérant			Majeure

#### 3.6. SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE

##### 3.6.1. SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE

✓	3.6.1. a. 1.	Système inopérant ou manifestement défectueux			Mineure
---	--------------	---	--	--	---------

#### 4. FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

##### 4.1. PHARES

##### 4.1.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES)

✓	4.1.1. a. 1.	Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante		G-AV-D	Mineure
!	4.1.1. a. 2.	Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite		G-AV-D	Majeure
✓	4.1.1. b. 1.	Système de projection légèrement défectueux		G-AV-D	Mineure
!	4.1.1. b. 2.	Système de projection fortement défectueux ou manquant		G-AV-D	Majeure
!	4.1.1. c. 2.	Mauvaise fixation du feu		G-AV-D	Majeure

##### 4.1.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT)

!	4.1.2. a. 2.	L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences		G-AV-D	Majeure
!	4.1.2. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

##### 4.1.3. COMMUTATION (PHARES)

✓	4.1.3. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps)			Mineure
!	4.1.3. a. 2.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps) : dépassement de l'intensité lumineuse maximale autorisée à l'avant			Majeure
!	4.1.3. b. 2.	Fonctionnement du dispositif de commande perturbé			Majeure
!	4.1.3. c. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

##### 4.1.4. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES)

!	4.1.4. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences		G-AV-D	Majeure
!	4.1.4. b. 2.	Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse ou modifie la couleur émise		G-AV-D	Majeure
!	4.1.4. c. 2.	Source lumineuse et lampe non compatibles		G-AV-D	Majeure

##### 4.1.5. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES)

!	4.1.5. a. 2.	Dispositif inopérant			Majeure
!	4.1.5. b. 2.	Le dispositif manuel ne peut être actionné depuis le siège du conducteur.			Majeure
!	4.1.5. c. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

##### 4.1.6. LAVE-PHARES

✓	4.1.6. a. 1.	Dispositif inopérant		G-AV-D	Mineure
!	4.1.6. a. 2.	Dispositif inopérant sur lampe à décharge		G-AV-D	Majeure

##### 4.2. FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR

##### 4.2.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)

!	4.2.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
!	4.2.1. b. 2.	Glace défectueuse		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✓	4.2.1. c. 1.	Mauvaise fixation		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
!	4.2.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

##### 4.2.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)

✓	4.2.2. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences			Mineure
!	4.2.2. a. 2.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences : les feux de position arrière et latéraux peuvent être éteints lorsque les feux principaux sont allumés			Majeure
!	4.2.2. b. 2.	Fonctionnement du dispositif de commande perturbé			Majeure

##### 4.2.3. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)

✓	4.2.3. a. 1.	Feu, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
!	4.2.3. a. 2.	Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
!	4.2.3. b. 2.	Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

### 4.3. FEUX STOP

#### 4.3.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP)

✓	4.3.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse		C / G-AR-D	Mineure
!	4.3.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite		C / G-AR-D	Majeure
✗	4.3.1. a. 3.	Aucune source lumineuse ne fonctionne		C / G-AR-D	Critique
✓	4.3.1. b. 1.	Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise)		C / G-AR-D	Mineure
!	4.3.1. b. 2.	Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)		C / G-AR-D	Majeure
✓	4.3.1. c. 1.	Mauvaise fixation du feu		C / G-AR-D	Mineure
!	4.3.1. c. 2.	Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement		C / G-AR-D	Majeure

#### 4.3.2. COMMUTATION (FEUX STOP)

!	4.3.2. a. 2.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences			Majeure
✗	4.3.2. a. 3.	Totalement inopérante			Critique
!	4.3.2. b. 2.	Fonctionnement du dispositif de commande perturbé			Majeure
!	4.3.2. c. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

#### 4.3.3. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP)

✓	4.3.3. a. 1.	Feu, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences		C / G-AR-D	Mineure
!	4.3.3. a. 2.	Feu de couleur autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite		C / G-AR-D	Majeure

### 4.4. INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE

#### 4.4.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE)

✓	4.4.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.4.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	4.4.1. b. 1.	Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise)		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.4.1. b. 2.	Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	4.4.1. c. 1.	Mauvaise fixation		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.4.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

#### 4.4.2. COMMUTATION (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE)

✓	4.4.2. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences			Mineure
!	4.4.2. a. 2.	Totalement inopérante			Majeure

#### 4.4.3. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE)

!	4.4.3. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
---	--------------	--	--	---------------------	---------

#### 4.4.4. FRÉQUENCE DE CLIGNOTEMENT

✓	4.4.4. a. 1.	La vitesse de clignotement n'est pas conforme aux exigences			Mineure
---	--------------	---	--	--	---------

### 4.5. FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE

#### 4.5.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE)

✓	4.5.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
!	4.5.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✓	4.5.1. b. 1.	Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise)		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
!	4.5.1. b. 2.	Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✓	4.5.1. c. 1.	Mauvaise fixation		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
!	4.5.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement ou d'éblouissement		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

#### 4.5.2. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT)

✓	4.5.2. a. 1.	Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant		G-AV-D	Mineure
---	--------------	---	--	--------	---------

#### 4.5.3. COMMUTATION (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE)

✓	4.5.3. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences			Mineure
!	4.5.3. a. 2.	Totalement inopérante			Majeure

#### 4.5.4. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE)

!	4.5.4. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
---	--------------	--	--	-----------------	---------

#### 4.6. FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE

##### 4.6.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE)

✓	4.6.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse		G-AR-D	Mineure
✓	4.6.1. b. 1.	Glace défectueuse		G-AR-D	Mineure
✓	4.6.1. c. 1.	Mauvaise fixation		G-AR-D	Mineure
⚠	4.6.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement		G-AR-D	Majeure

##### 4.6.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE)

⚠	4.6.2. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences		G-AR-D	Majeure
---	--------------	--	--	--------	---------

##### 4.6.3. COMMUTATION (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE)

✓	4.6.3. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences			Mineure
⚠	4.6.3. a. 2.	Le feu de recul peut être allumé sans que la marche arrière soit enclenchée			Majeure

#### 4.7. DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE

##### 4.7.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE)

✓	4.7.1. a. 1.	Le feu émet de la lumière directe vers l'arrière			Mineure
✓	4.7.1. b. 1.	Source lumineuse partiellement défectueuse			Mineure
⚠	4.7.1. b. 2.	Source lumineuse défectueuse			Majeure
✓	4.7.1. c. 1.	Mauvaise fixation du feu			Mineure
⚠	4.7.1. c. 2.	Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement			Majeure

##### 4.7.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE)

✓	4.7.2. a. 1.	Non conforme aux exigences			Mineure
---	--------------	----------------------------	--	--	---------

#### 4.8. CATADIOPRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE

##### 4.8.1. ÉTAT (CATADIOPRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE)

✓	4.8.1. a. 1.	Catadiopre défectueux ou endommagé		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	4.8.1. a. 2.	Catadiopre défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✓	4.8.1. b. 1.	Mauvaise fixation du catadiopre		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	4.8.1. b. 2.	Mauvaise fixation du catadiopre : risque de détachement		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

##### 4.8.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE)

✓	4.8.2. a. 1.	Dispositif, position ou intensité non conforme aux exigences		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	4.8.2. a. 2.	Absence ou réflexion d'une couleur autre que la couleur réglementaire		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

#### 4.9. TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE

##### 4.9.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE)

✓	4.9.1. a. 1.	Dispositif inopérant			Mineure
⚠	4.9.1. a. 2.	Dispositif inopérant : ne fonctionne pas pour les feux de route ou les feux de brouillard arrière			Majeure

##### 4.9.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE)

✓	4.9.2. a. 1.	Non conformes aux exigences			Mineure
---	--------------	-----------------------------	--	--	---------

#### 4.10. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE

##### 4.10.1 LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE

✓	4.10.1. a. 1.	Mauvaise fixation des composants fixes			Mineure
⚠	4.10.1. a. 2.	Mauvaise fixation des composants fixes : prise mal attachée			Majeure
✓	4.10.1. b. 1.	Isolation endommagée ou détériorée			Mineure
⚠	4.10.1. b. 2.	Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit			Majeure

#### 4.11. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION)

##### 4.11.1. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION)

✓	4.11.1. a. 1.	Mauvaise fixation		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.11.1. a. 2.	Mauvaise fixation : fixations mal attachées, contact avec des arêtes vives, probabilité de déconnexion		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	4.11.1. a. 3.	Mauvaise fixation : câblage risquant de toucher des pièces chaudes, des pièces en rotation ou le sol, connexions (nécessaires au freinage, à la direction) débranchées		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	4.11.1. b. 1.	Câblage légèrement détérioré		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.11.1. b. 2.	Câblage fortement détérioré		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	4.11.1. b. 3.	Câblage (nécessaire au freinage, à la direction) extrêmement détérioré		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	4.11.1. c. 1.	Isolation endommagée ou détériorée		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.11.1. c. 2.	Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	4.11.1. c. 3.	Isolation endommagée ou détériorée : risque imminent d'incendie, de formation d'étincelles		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

#### 4.13. BATTERIE DE SERVICE

##### 4.13.1 BATTERIE DE SERVICE

✓	4.13.1. a. 1.	Mauvaise fixation			Mineure
!	4.13.1. a. 2.	Mauvaise fixation : risque de court-circuit			Majeure
✓	4.13.1. b. 1.	Manque d'étanchéité			Mineure
!	4.13.1. b. 2.	Manque d'étanchéité : perte de substances dangereuses			Majeure

#### 4.14. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION (Y COMPRIS BATTERIES)

##### 4.14.1. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION

✓	4.14.1. a. 1.	Détérioration			Mineure
!	4.14.1. a. 2.	Détérioration importante			Majeure
!	4.14.1. b. 2.	Mauvaise fixation			Majeure
✓	4.14.1. c. 1.	Orifice (s) d'aération du coffre obstrué (s)			Mineure

##### 4.14.2. BATTERIE DE TRACTION

!	4.14.2. a. 2.	Défaut d'étanchéité			Majeure
---	---------------	---------------------	--	--	---------

#### 4.15. CIRCUITS ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION, AUTRE QUE SERVITUDE

##### 4.15.1. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION

✓	4.15.1. a. 1.	Détérioration		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.15.1. a. 2.	Détérioration importante		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	4.15.1. b. 1.	Mauvaise fixation		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.15.1. b. 2.	Mauvaise fixation : risque de contact avec des pièces mécaniques ou l'environnement du véhicule		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

##### 4.15.2. TRESSSES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS

✓	4.15.2. a. 1.	Détérioration		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	4.15.2. b. 2.	Détérioration importante		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

##### 4.15.3. CONTINUITÉ DE MASSE

✓	4.15.3. a. 1.	Essai non réalisé			Mineure
!	4.15.3. a. 2.	Non conforme			Majeure

##### 4.15.4. PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE

✓	4.15.4. a. 1.	Détérioration			Mineure
!	4.15.4. a. 2.	Absence de protection sur prise extérieure			Majeure

##### 4.15.5. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE

✓	4.15.5. a. 1.	Détérioration			Mineure
!	4.15.5. a. 2.	Détérioration importante			Majeure
!	4.15.5. b. 2.	Fixation défaillante			Majeure

##### 4.15.6. CÂBLE DE CHARGE

✓	4.15.6. a. 1.	Détérioration			Mineure
✓	4.15.6. b. 1.	Essai non réalisé			Mineure

<b>4.16. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION</b>					
<b>4.16.1 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION</b>					
✓	4.16.1. a. 1.	Détérioration		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	4.16.1. a. 2.	Détérioration importante		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	4.16.1. b. 2.	Fixation défaillante		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	4.16.1. c. 2.	Défaut d'étanchéité		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
<b>4.17. DISPOSITIF ANTI-DÉMARRAGE</b>					
<b>4.17.1 DISPOSITIF ANTI-DÉMARRAGE</b>					
✓	4.17.1. a. 1.	Non-fonctionnement			Mineure
<b>4.18. AUTRES DISPOSITIFS</b>					
<b>4.18.1. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION</b>					
⚠	4.18.1. a. 2.	Présence d'un dispositif d'éclairage ou de signalisation non conforme		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	4.18.1. b. 1.	Source lumineuse ou glace défectueuses		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
✓	4.18.1. c. 1.	Mauvaise fixation		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	4.18.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de chute		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
<b>5. ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION</b>					
<b>5.1. ESSIEUX</b>					
<b>5.1.1. ESSIEUX</b>					
✗	5.1.1. a. 3.	Essieu fêlé ou déformé		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	5.1.1. b. 1.	Anomalie de fixation		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	5.1.1. b. 2.	Mauvaise fixation		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	5.1.1. b. 3.	Mauvaise fixation : stabilité perturbée, fonctionnement affecté		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	5.1.1. c. 2.	Modification présentant un risque		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	5.1.1. c. 3.	Modification présentant un risque : Stabilité perturbée, fonctionnement affecté, distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule, garde au sol insuffisante		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
<b>5.1.2. PORTE-FUSÉES</b>					
✗	5.1.2. a. 3.	Fusée d'essieu fracturée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.1.2. b. 2.	Usure excessive du pivot et/ ou des bagues		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.1.2. b. 3.	Usure excessive du pivot et/ ou des bagues : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.1.2. c. 2.	Mouvement excessif entre la fusée et la poutre		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.1.2. c. 3.	Mouvement excessif entre la fusée et la poutre : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.1.2. d. 2.	Jeu de la fusée dans l'essieu		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.1.2. d. 3.	Jeu de la fusée dans l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
<b>5.1.3. ROULEMENTS DE ROUES</b>					
⚠	5.1.3. a. 2.	Jeu excessif		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.1.3. a. 3.	Jeu excessif : stabilité directionnelle perturbée ; risque de destruction		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.1.3. b. 2.	Roulement de roue trop serré, bloqué		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.1.3. b. 3.	Roulement de roue trop serré, bloqué : risque de surchauffe ; risque de destruction		G-AV-D / G-AR-D	Critique

## 5.2. ROUES ET PNEUS

### 5.2.1. MOYEU DE ROUE

✓	5.2.1. a. 1.	Ecrou ou goujon de roue manquant ou desserré		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	5.2.1. a. 2.	Ecrous ou goujons de roue manquants ou desserrés		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.1. a. 3.	Fixation manquante ou mauvaise fixation qui nuit très gravement à la sécurité routière		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.2.1. b. 2.	Moyeu usé ou endommagé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.1. b. 3.	Moyeu tellement usé ou endommagé que la fixation des roues n'est plus assurée		G-AV-D / G-AR-D	Critique

### 5.2.2. JANTE

✗	5.2.2. a. 3.	Fêlure ou défaut de soudure		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.2.2. b. 2.	Mauvais assemblage des éléments de jante		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.2. b. 3.	Mauvais assemblage des éléments de jante : détachement probable		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.2.2. c. 2.	Jante gravement déformée ou usée		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.2. c. 3.	Jante gravement déformée ou usée : la fixation au moyeu n'est plus assurée ; la fixation du pneu n'est plus assurée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.2.2. d. 2.	Taille, conception technique, compatibilité ou type de jante non conforme aux exigences et nuisant à la sécurité routière		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

### 5.2.3. PNEUMATIQUES

⚠	5.2.3. a. 2.	La taille, la capacité de charge ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.3. a. 3.	Capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse insuffisant pour l'utilisation réelle, le pneu touche une partie fixe du véhicule, ce qui compromet la sécurité de la conduite		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.2.3. b. 2.	Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	5.2.3. c. 2.	Pneumatiques de structure différente		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	5.2.3. d. 2.	Pneumatique gravement endommagé ou entaillé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.3. d. 3.	Corde visible ou endommagée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	5.2.3. e. 1.	Usure anormale		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	5.2.3. e. 2.	L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.3. e. 3.	La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	5.2.3. f. 1.	Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (dispositifs antiprojections souples)		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	5.2.3. f. 2.	Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (sécurité de conduite non compromise)		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	5.2.3. g. 2.	Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	5.2.3. g. 3.	Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences : couche de protection de la corde affectée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	5.2.3. h. 1.	Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	5.2.3. h. 2.	Le système de contrôle de la pression des pneumatiques est manifestement inopérant		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✓	5.2.3. i. 1.	La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable		G-AV-D / G-AR-D	Mineure

### 5.3. SUSPENSION

#### 5.3.1. RESSORTS ET STABILISATEURS

⚠	5.3.1. a. 2.	Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.1. a. 3.	Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : jeu visible ; fixations très mal attachées		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	5.3.1. b. 2.	Un élément de ressort ou de stabilisateur est endommagé ou fendu		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.1. b. 3.	Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	5.3.1. c. 2.	Ressort ou stabilisateur manquant		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.1. c. 3.	Ressort ou lame principale ou lames supplémentaires manquant (es)		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	5.3.1. d. 2.	Modification présentant un risque		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.1. d. 3.	Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; ressorts inopérants.		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

#### 5.3.2. AMORTISSEURS

✔	5.3.2. a. 1.	Mauvaise attache des amortisseurs au châssis ou à l'essieu		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	5.3.2. a. 2.	Amortisseur mal fixé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	5.3.2. b. 2.	Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✔	5.3.2. c. 1.	Protection défectueuse		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
✔	5.3.2. d. 1.	Ecart significatif entre la droite et la gauche		G-AV-D / G-AR-D	Mineure

#### 5.3.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION

✔	5.3.3. a. 1.	Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	5.3.3. a. 2.	Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.3. a. 3.	Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.3.3. b. 2.	Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.3. b. 3.	Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive : stabilité de l'élément affectée ou élément fêlé		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.3.3. c. 2.	Modification présentant un risque		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.3. c. 3.	Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; dispositif inopérant		G-AV-D / G-AR-D	Critique

#### 5.3.4. ROTULES DE SUSPENSION

⚠	5.3.4. a. 2.	Usure excessive		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.4. a. 3.	Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✔	5.3.4. b. 1.	Capuchon antipoussière détérioré		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	5.3.4. b. 2.	Capuchon antipoussière manquant ou fêlé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

#### 5.3.5. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE

✖	5.3.5. a. 3.	Système inutilisable			Critique
⚠	5.3.5. b. 2.	Un élément est endommagé, modifié ou détérioré d'une façon susceptible d'altérer le fonctionnement du système		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	5.3.5. b. 3.	Un élément est endommagé, modifié ou détérioré : fonctionnement du système gravement affecté		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	5.3.5. c. 2.	Fuite audible dans le système		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

## 6. CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS

### 6.1. CHÂSSIS ET ACCESSOIRES

#### 6.1.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS

✓	6.1.1. a. 1.	Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.1.1. a. 2.	Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.1. a. 3.	Grave fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
!	6.1.1. b. 2.	Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.1. b. 3.	Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches : jeu dans la majorité des fixations ; résistance insuffisante des pièces		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	6.1.1. c. 1.	Corrosion		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.1.1. c. 2.	Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.1. c. 3.	Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage : résistance insuffisante des pièces		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	6.1.1. d. 1.	Déformation mineure du berceau		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.1.1. d. 2.	Légère fêlure ou déformation du berceau		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.1. d. 3.	Grave fêlure ou déformation du berceau		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
!	6.1.1. e. 2.	Mauvaise fixation du berceau		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	6.1.1. f. 1.	Corrosion du berceau		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.1.1. f. 2.	Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.1. f. 3.	Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau : résistance insuffisante des pièces		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	6.1.1. g. 1.	Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.1.1. g. 2.	Modification présentant un risque		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

#### 6.1.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX

✓	6.1.2. a. 1.	Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute			Mineure
!	6.1.2. a. 2.	Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement			Majeure
✗	6.1.2. a. 3.	Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement : très grand risque de chute			Critique

#### 6.1.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT

!	6.1.3. a. 2.	Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant ne présentant pas un risque particulier d'incendie		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.3. a. 3.	Mauvaise fixation du réservoir ou des conduites de carburant présentant un risque particulier d'incendie		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
!	6.1.3. b. 2.	Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.3. b. 3.	Fuite de carburant : risques d'incendie ; perte excessive de substances dangereuses		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✓	6.1.3. c. 1.	Conduites abrasées		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.1.3. c. 2.	Conduites endommagées		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.1.3. e. 3.	Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur			Critique
✗	6.1.3. f. 3.	Système GPL/ GNC/ GNL ou à hydrogène non conforme aux exigences, partie du système défectueuse			Critique
✓	6.1.3. g. 1.	Réservoirs, carters de protection détériorés		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.1.3. g. 2.	Réservoirs, carters de protection endommagés		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
!	6.1.3. h. 2.	Contrôle impossible du réservoir			Majeure
✓	6.1.3. i. 1.	Fonctionnement système GNC, niveau de carburant inférieur à 50 % de sa capacité			Mineure
!	6.1.3. i. 2.	Fonctionnement au gaz carburant impossible			Majeure
✓	6.1.3. j. 1.	Absence d'identification du réservoir GNC			Mineure
!	6.1.3. k. 2.	Dispositif de remplissage GAZ détérioré			Majeure
!	6.1.3. l. 2.	Accessoires fixés sur le réservoir détériorés			Majeure

6.1.4. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE

⚠	6.1.4. a. 2.	Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✖	6.1.4. a. 3.	Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	6.1.4. b. 2.	Dispositif manifestement non conforme aux exigences		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

6.1.5. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT)

✔	6.1.5. a. 1.	Support dans un état inacceptable			Mineure
⚠	6.1.5. b. 2.	Support fêlé ou mal fixé			Majeure
⚠	6.1.5. c. 2.	Roue de secours mal attachée au support			Majeure
✖	6.1.5. c. 3.	Roue de secours mal attachée au support : très grand risque de chute			Critique

6.1.6. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE

⚠	6.1.6. a. 2.	Élément endommagé, défectueux ou fissuré			Majeure
⚠	6.1.6. b. 2.	Usure excessive d'un élément			Majeure
⚠	6.1.6. c. 2.	Mauvaise fixation			Majeure
⚠	6.1.6. d. 2.	Absence ou mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité			Majeure
✔	6.1.6. f. 1.	Obstruction, hors utilisation, de la plaque d'immatriculation ou d'un feu			Mineure
⚠	6.1.6. f. 2.	Plaque d'immatriculation illisible (hors utilisation)			Majeure
⚠	6.1.6. g. 2.	Modification présentant un risque (pièces auxiliaires)			Majeure
✖	6.1.6. g. 3.	Modification présentant un risque (pièces principales)			Critique

6.1.7. TRANSMISSION

⚠	6.1.7. a. 2.	Boulons de fixation desserrés ou manquants		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	6.1.7. a. 3.	Boulons de fixation desserrés ou manquants au point de constituer une menace grave pour la sécurité routière		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	6.1.7. b. 2.	Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	6.1.7. b. 3.	Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission : très grand risque de déboîtement ou de fissure		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	6.1.7. c. 2.	Usure excessive des joints universels		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	6.1.7. c. 3.	Usure excessive des joints universels : très grand risque de déboîtement ou de fissure		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	6.1.7. d. 2.	Raccords flexibles détériorés		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	6.1.7. d. 3.	Raccords flexibles détériorés : très grand risque de déboîtement ou de fissure		G-AV-D / G-AR-D	Critique
⚠	6.1.7. e. 2.	Arbre de transmission endommagé ou déformé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	6.1.7. f. 2.	Cage de roulement fissurée ou mal fixée		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✖	6.1.7. f. 3.	Cage de roulement fissurée ou mal fixée : très grand risque de déboîtement ou de fissure		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✔	6.1.7. g. 1.	Capuchon anti-poussière gravement détérioré		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	6.1.7. g. 2.	Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	6.1.7. h. 2.	Modification illégale de la transmission		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

6.1.8. SUPPORT DE MOTEUR

✔	6.1.8. a. 1.	Anomalie de fixation			Mineure
⚠	6.1.8. a. 2.	Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées			Majeure
✖	6.1.8. a. 3.	Fixations desserrées ou fêlées			Critique

## 6.2. CABINE ET CARROSSERIE

### 6.2.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE

✓	6.2.1. a. 1.	Panneau ou élément endommagé		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.2.1. a. 2.	Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.1. a. 3.	Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : chute probable		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
!	6.2.1. b. 2.	Montant mal fixé		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.1. b. 3.	Montant mal fixé : stabilité compromise		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✗	6.2.1. c. 3.	Entrée de fumées du moteur ou d'échappement			Critique
!	6.2.1. d. 2.	Modification présentant un risque		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.1. d. 3.	Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux pièces en rotation ou en mouvement ou par rapport à la route		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

### 6.2.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE

!	6.2.2. a. 2.	Cabine mal fixée		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.2. a. 3.	Cabine mal fixée : stabilité compromise		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
!	6.2.2. b. 2.	Carrosserie/ cabine manifestement mal centrée sur le châssis		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
!	6.2.2. c. 2.	Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.2. c. 3.	Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses au point de constituer une menace très grave pour la sécurité routière		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
!	6.2.2. d. 2.	Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.2. d. 3.	Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses : stabilité altérée		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

### 6.2.3. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE

!	6.2.3. a. 2.	Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
!	6.2.3. b. 2.	Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes)		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.3. b. 3.	Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes pivotantes)		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✓	6.2.3. c. 1.	Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
!	6.2.3. c. 2.	Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
!	6.2.3. d. 2.	Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

### 6.2.4. PLANCHER

✓	6.2.4. a. 1.	Plancher détérioré		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.2.4. a. 2.	Plancher mal fixé ou gravement détérioré		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	6.2.4. a. 3.	Plancher mal fixé ou gravement détérioré : stabilité insuffisante		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

### 6.2.5. SIÈGE CONDUCTEUR

✓	6.2.5. a. 1.	Siège défectueux			Mineure
!	6.2.5. a. 2.	Structure du siège défectueuse			Majeure
✗	6.2.5. a. 3.	Siège mal fixé			Critique
!	6.2.5. b. 2.	Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage			Majeure
✗	6.2.5. b. 3.	Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage : siège mobile ou dossier impossible à fixer			Critique

### 6.2.6. AUTRES SIÈGES

✓	6.2.6. a. 1.	Sièges défectueux ou mal fixés (pièces auxiliaires)		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.2.6. a. 2.	Sièges défectueux ou mal fixés (pièces principales)		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	6.2.6. b. 1.	Siège absent lors du contrôle		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
!	6.2.6. b. 2.	Dépassement du nombre de sièges autorisé ; disposition non conforme à la réception		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

### 6.2.7. COMMANDES DE CONDUITE

!	6.2.7. a. 2.	Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement			Majeure
✗	6.2.7. a. 3.	Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement : sécurité compromise			Critique

### 6.2.8. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE

✓	6.2.8. a. 1.	Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	6.2.8. a. 2.	Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé : stabilité insuffisante		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	6.2.8. b. 2.	Marchepied ou anneau dans un état susceptible de blesser les utilisateurs		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	6.2.8. c. 2.	Mauvais fonctionnement du marchepied escamotable		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

### 6.2.9. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

⚠	6.2.9. a. 2.	Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	6.2.9. b. 1.	Accessoire ou équipement non conforme aux exigences		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	6.2.9. b. 2.	Pièces rapportées risquant de causer des blessures, sécurité compromise		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	6.2.9. c. 1.	Équipement hydraulique non étanche		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	6.2.9. c. 2.	Équipement hydraulique non étanche : perte excessive de substances dangereuses		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

### 6.2.10. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS

✓	6.2.10. a. 1.	Manquants, mal fixés ou gravement rouillés		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	6.2.10. a. 2.	Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : risque de blessures, risque de chute		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
✓	6.2.10. c. 1.	Non-conforme aux exigences		G-AV-D / G-AR-D	Mineure
⚠	6.2.10. c. 2.	Bandes de roulement insuffisamment couvertes		G-AV-D / G-AR-D	Majeure

### 6.2.13. AUTRES OUVRANTS

⚠	6.2.13. a. 2.	Un ouvrant ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	6.2.13. b. 1.	Détérioration		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	6.2.13. b. 2.	Détérioration susceptible de provoquer des blessures		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	6.2.13. c. 2.	Ouvrant, charnière, serrure ou gâche manquantes ou mal fixées		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

## 7. AUTRE MATÉRIEL

### 7.1. CEINTURES DE SÉCURITÉ, BOUCLES ET SYSTÈMES DE RETENUE

#### 7.1.1. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES

⚠	7.1.1. a. 2.	Point d'ancrage gravement détérioré		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	7.1.1. a. 3.	Point d'ancrage gravement détérioré : stabilité réduite		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
⚠	7.1.1. b. 2.	Ancrage desserré		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

#### 7.1.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES

⚠	7.1.2. a. 2.	Ceinture de sécurité obligatoire manquante ou non montée		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	7.1.2. b. 1.	Ceinture de sécurité endommagée		G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	7.1.2. b. 2.	Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	7.1.2. c. 2.	Ceinture de sécurité non conforme aux exigences		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	7.1.2. d. 2.	Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	7.1.2. e. 2.	Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure

#### 7.1.3. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ

⚠	7.1.3. a. 2.	Limiteur d'effort endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	7.1.3. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

#### 7.1.4. PRÉTENSIONNEURS DE CEINTURE DE SÉCURITÉ

⚠	7.1.4. a. 2.	Prétensionneur endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	7.1.4. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure

#### 7.1.5. AIRBAG

⚠	7.1.5. a. 2.	Coussins gonflables manifestement manquants ou ne convenant pas pour le véhicule		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	7.1.5. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule			Majeure
⚠	7.1.5. c. 2.	Coussin gonflable manifestement inopérant		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✓	7.1.5. d. 1.	Mauvaise configuration du système de désactivation du coussin gonflable passager			Mineure
✓	7.1.5. e. 1.	Coussin gonflable passager actif, en présence d'un siège bébé			Mineure

#### 7.1.6. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE

⚠	7.1.6. a. 2.	L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système			Majeure
---	--------------	--	--	--	---------

### 7.3. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL

#### 7.3.1. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL

✔	7.3.1. a. 1.	Le dispositif antivol ne fonctionne pas			Mineure
⚠	7.3.1. b. 2.	Défectueux			Majeure
✘	7.3.1. b. 3.	Défectueux : le dispositif se verrouille ou se bloque inopinément			Critique

### 7.4. TRIANGLE DE SIGNALISATION

#### 7.4.1. TRIANGLE DE SIGNALISATION

✔	7.4.1. a. 1.	Manquant ou incomplet			Mineure
---	--------------	-----------------------	--	--	---------

### 7.7. AVERTISSEUR SONORE

#### 7.7.1. AVERTISSEUR SONORE

✔	7.7.1. a. 1.	Ne fonctionne pas correctement			Mineure
⚠	7.7.1. a. 2.	Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant			Majeure
✔	7.7.1. b. 1.	Commande mal fixée			Mineure
✔	7.7.1. c. 1.	Non conforme aux exigences			Mineure
⚠	7.7.1. c. 2.	Non conforme aux exigences : risque que le son émis soit confondu avec celui des sirènes officielles			Majeure

### 7.8. INDICATEUR DE VITESSE

#### 7.8.1. INDICATEUR DE VITESSE

✔	7.8.1. a. 1.	Non conforme aux exigences			Mineure
⚠	7.8.1. a. 2.	Manquant (si requis)			Majeure
✔	7.8.1. b. 1.	Fonctionnement altéré			Mineure
⚠	7.8.1. b. 2.	Totalement inopérant			Majeure
✔	7.8.1. c. 1.	Éclairage insuffisant			Mineure
⚠	7.8.1. c. 2.	Totalement dépourvu d'éclairage			Majeure

### 7.11. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE

#### 7.11.1 COMPTEUR KILOMÉTRIQUE

✔	7.11.1. a. 1.	Kilométrage relevé inférieur à celui relevé lors d'un précédent contrôle			Mineure
⚠	7.11.1. b. 2.	Manifestement inopérant			Majeure

### 7.12. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ

#### 7.12.1 CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ

⚠	7.12.1. a. 2.	Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	7.12.1. b. 2.	Câblage endommagé		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	7.12.1. c. 2.	Autres composants manquants ou endommagés		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	7.12.1. d. 2.	Commutateur endommagé ou ne fonctionnant pas correctement			Majeure
⚠	7.12.1. e. 2.	L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système			Majeure

## 8. NUISANCES

### 8.1. BRUIT

#### 8.1.1. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT

⚠	8.1.1. a. 2.	Niveaux de bruit anormalement élevé ou excessif			Majeure
⚠	8.1.1. b. 2.	Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit			Majeure
✖	8.1.1. b. 3.	Très grand risque de chute			Critique

### 8.2. ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT

#### 8.2.11. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ

⚠	8.2.11. a. 2.	L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux			Majeure
⚠	8.2.11. b. 2.	Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions			Majeure

#### 8.2.12. ÉMISSIONS GAZEUSES

⚠	8.2.12. a. 2.	Les émissions gazeuses dépassent les niveaux spécifiques indiqués par le constructeur			Majeure
⚠	8.2.12. b. 2.	Les émissions gazeuses dépassent les niveaux réglementaires, en l'absence de valeur constructeur			Majeure
⚠	8.2.12. c. 2.	Coefficient lambda hors tolérances ou non conforme aux spécifications du constructeur			Majeure
⚠	8.2.12. d. 2.	Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important			Majeure
✅	8.2.12. e. 1.	Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD			Mineure
⚠	8.2.12. f. 2.	Contrôle impossible des émissions à l'échappement			Majeure
⚠	8.2.12. g. 2.	Fumée excessive			Majeure

#### 8.2.21. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION

⚠	8.2.21. a. 2.	L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux			Majeure
⚠	8.2.21. b. 2.	Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions			Majeure

#### 8.2.22. OPACITÉ

⚠	8.2.22. a. 2.	L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables			Majeure
⚠	8.2.22. b. 2.	L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables			Majeure
⚠	8.2.22. c. 2.	Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important			Majeure
✅	8.2.22. d. 1.	Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD			Mineure
⚠	8.2.22. e. 2.	Contrôle impossible des émissions à l'échappement			Majeure

### 8.4. AUTRES POINTS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

#### 8.4.1. PERTES DE LIQUIDES

⚠	8.4.1. a. 2.	Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✖	8.4.1. a. 3.	Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave.		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique

## 10. VÉHICULES DE DÉPANNAGE

### 10.1. SIGNALISATION

#### 10.1.1. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE

✅	10.1.1. a. 1.	Plaque de remorquage détériorée ou non conforme aux exigences			Mineure
✅	10.1.1. b. 1.	Plaque de remorquage absente			Mineure
✅	10.1.1. c. 1.	Éclairage de la flèche absent, détérioré ou non conforme aux exigences			Mineure

#### 10.1.2. FEUX SPÉCIAUX

✅	10.1.2. a. 1.	Feux spéciaux absents, détériorés ou non conformes aux exigences			Mineure
---	---------------	--	--	--	---------

**11. VÉHICULES DE TRANSPORT SANITAIRE**

## 11.1. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE

## 11.1.1. FEUX SPÉCIAUX

✓	11.1.1. a. 1.	Feux spéciaux détériorés			Mineure
✓	11.1.1. b. 1.	Présence non autorisée			Mineure

## 11.1.2. AVERTISSEURS SPÉCIAUX

✓	11.1.2. a. 1.	Avertisseurs sonores spécialisés détériorés			Mineure
✓	11.1.2. b. 1.	Présence non autorisée			Mineure

## 11.1.3. INSIGNE DISTINCTIF

✓	11.1.3. a. 1.	Insigne distinctif détérioré ou absent			Mineure
---	---------------	--	--	--	---------

**12. VÉHICULES DESTINÉS À L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE**

## 12.1. SIGNALISATION

## 12.1.1. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE

✓	12.1.1. a. 1.	Panneau détérioré			Mineure
!	12.1.1. a. 2.	Panneau détérioré : partie saillante			Majeure
✓	12.1.1. b. 1.	Panneau absent			Mineure
✓	12.1.1. c. 1.	Mauvaise fixation			Mineure
!	12.1.1. c. 2.	Mauvaise fixation : risque de détachement			Majeure
✓	12.1.1. d. 1.	Non conforme aux exigences			Mineure

## 12.2. ÉQUIPEMENTS

## 12.2.1. RÉTROVISEUR INTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE

✓	12.2.1. a. 1.	Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé			Mineure
!	12.2.1. a. 2.	Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé			Majeure
!	12.2.1. b. 2.	Absent			Majeure

## 12.2.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE

✓	12.2.2. a. 1.	Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé			Mineure
!	12.2.2. a. 2.	Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé			Majeure
!	12.2.2. b. 2.	Absent			Majeure

## 12.2.3. DOUBLE COMMANDE MANUELLE

!	12.2.3. a. 2.	Fonctionnement perturbé			Majeure
!	12.2.3. b. 2.	Absente			Majeure

## 12.2.4. DOUBLE COMMANDE ACCÉLÉRATEUR

!	12.2.4. a. 2.	Absente			Majeure
---	---------------	---------	--	--	---------

## 12.2.5. DOUBLE COMMANDE FREINAGE

!	12.2.5. a. 2.	Absente			Majeure
---	---------------	---------	--	--	---------

## 12.2.6. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE

!	12.2.6. a. 2.	Fonctionnement perturbé			Majeure
!	12.2.6. b. 2.	Absente			Majeure

**13. TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR**

## 13.1. SIGNALISATION

## 13.1.1. SIGNALISATION LUMINEUSE TAXI

✓	13.1.1. a. 1.	Signalisation détériorée			Mineure
!	13.1.1. a. 2.	Signalisation détériorée : partie saillante			Majeure
✓	13.1.1. b. 1.	Signalisation absente			Mineure
✓	13.1.1. c. 1.	Mauvaise fixation			Mineure
!	13.1.1. c. 2.	Mauvaise fixation : risque de détachement			Majeure

## 13.1.2. PLAQUE DISTINCTIVE TAXI

✓	13.1.2. a. 1.	Plaque détériorée ou absente			Mineure
---	---------------	------------------------------	--	--	---------

## 13.1.3. VIGNETTE VTC

✓	13.1.3. a. 1.	Absence du numéro d'inscription de l'entreprise			Mineure
✓	13.1.3. b. 1.	Non concordance avec le numéro d'immatriculation du véhicule			Mineure
✓	13.1.3. c. 1.	Absente			Mineure

## 13.2. TAXIMÈTRE

## 13.2.1. TAXIMÈTRE

!	13.2.1. a. 2.	Absent			Majeure
!	13.2.1. b. 2.	Absence de scellement			Majeure
!	13.2.1. c. 2.	Date de validité dépassée			Majeure

## E. Véhicules de collection

### E. 1. Les défaillances :

✓	0.2.1. a. 4.	Manquant ou introuvable	Uniquement pour les véhicules de collection		Mineure
✓	1.1.2. c. 4.	Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé	Uniquement pour les véhicules de collection		Mineure
⚠	1.1.10. c. 5.	Fixation insuffisante du maître-cylindre	Uniquement pour les véhicules de collection : • Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du maître-cylindre sur son support • Maître-cylindre mal fixé • Y compris absence totale de fixation		Majeure
✓	1.1.14. b. 4.	Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc	Uniquement pour les véhicules de collection : disque, flasque ou tambour encrassé par de l'huile, de la graisse ou autres corps gras sur au moins une roue	G-AV-D / G-AR-D	Mineure
✓	1.1.16. d. 4.	Corrosion excessive	Uniquement pour les véhicules de collection	G-AV-D / C / G-AR-D	Mineure
⚠	1.1.16. d. 5.	Corrosion excessive : risque de fissure	Uniquement pour les véhicules de collection	G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	5.2.2. a. 5.	Fêlure ou défaut de soudure		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
⚠	5.3.5. a. 5.	Système inutilisable			Majeure

se substituent aux défaillances :

⚠	0.2.1. a. 2.	Manquant ou introuvable			Majeure
⚠	1.1.2. c. 2.	Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé			Majeure
⚠	1.1.10. c. 2.	Fixation insuffisante du maître-cylindre, mais frein toujours opérant			Majeure
✗	1.1.10. c. 3.	Fixation insuffisante du maître-cylindre			Critique
⚠	1.1.14. b. 2.	Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc		G-AV-D / G-AR-D	Majeure
⚠	1.1.16. d. 2.	Corrosion excessive		G-AV-D / C / G-AR-D	Majeure
✗	1.1.16. d. 3.	Corrosion excessive : risque de fissure		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✗	5.2.2. a. 3.	Fêlure ou défaut de soudure		G-AV-D / C / G-AR-D	Critique
✗	5.3.5. a. 3.	Système inutilisable			Critique

### E. 2. Les défaillances suivantes ne sont pas applicables :

✗	1.3.1. a. 3.	Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	1.3.1. b. 3.	Déséquilibre important sur l'essieu directeur		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	1.3.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite			Critique
✗	1.4.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite			Critique
✗	5.1.1. b. 3.	Mauvaise fixation : stabilité perturbée, fonctionnement affecté : jeu excessif par rapport aux fixations		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.1.2. b. 3.	Usure excessive du pivot et/ ou des bagues : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.1.2. c. 3.	Mouvement excessif entre la fusée et la poutre : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.1.3. a. 3.	Jeu excessif : stabilité directionnelle perturbée ; risque de destruction		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.1.3. b. 3.	Roulement de roue trop serré, bloqué : risque de surchauffe ; risque de destruction		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.3.1. a. 3.	Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : jeu visible ; fixations très mal attachées		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.3.1. b. 3.	Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.3.3. b. 3.	Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive : stabilité de l'élément affectée ou élément fêlé		G-AV-D / G-AR-D	Critique
✗	5.3.4. a. 3.	Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée		G-AV-D / G-AR-D	Critique

